



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 juin 2021

Objet de la délibération

SUBVENTIONS ACTIVITES HARAS 2021

Le vingt-quatre juin deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-sept juin deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire.

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Nadia SOUFFOY , Stéphane LOHÉZIC , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Tiphaine SIRET , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Christian LE BOULAIRE , Yves GUYOT .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Thierry FALQUERHO à Yves GUYOT, André HARTEREAU à Michèle DOLLÉ, Gwendal HENRY à Julian PONDAVEN, Guillaume KERRIC à Claudine CORPART, Michèle LE BAIL à Christian LE BOULAIRE.

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Jacques KERZERHO désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

N° 2021.06.010

SUBVENTIONS ACTIVITES HARAS 2021

Rapporteur : Claudine CORPART

Afin de maintenir une dynamique dans l'enceinte du Haras National d'Hennebont, le Syndicat mixte, avec le soutien du Comité Régional Equestre de Bretagne (CREB), a inscrit dans son calendrier 2021 trois temps forts :

- Le championnat de Bretagne de saut d'obstacle du 8 au 11 juillet 2021 :
organisateur : Association Poulbert,
- Le Championnat de Bretagne de dressage du 15 au 18 juillet 2021. Organisateur : Association des cavaliers de Kermat,
- Le Jump'in Breizh du 13 au 15 août 2021 : Organisateur : Jump'in Breizh.

Ces trois événements majeurs du calendrier sportif breton contribuent à mettre la Ville d'Hennebont en lumière en attirant de très nombreux visiteurs et en générant une activité conséquente.

Dans ce contexte, il est proposé l'attribution d'une subvention exceptionnelle de la Ville d'un montant de 4 500 € pour l'organisation de ces 3 événements répartis comme suit :

- L'association Poulbert : 1 500 €
- Jump'in Breizh : 1 500 €
- ACK : 1 500 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu l'avis de la Commission Vie en date du 10 juin 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 14 juin 2021,

Vu le courrier du Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont en date du 22 mars 2021,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- ➔ **VALIDE** les subventions exceptionnelles énumérées ci-dessus,
- ➔ **DIT QUE** la dépense sera inscrite au Budget au compte : 6574,
- ➔ **AUTORISE** Madame La Maire à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

Envoyé en préfecture le 28/06/2021

Reçu en préfecture le 28/06/2021

Affiché le

ID : 056-215600834-20210624-D202106010-DE

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr